



Pôle Ressources
Affaires Juridiques et Commande publique
Commande Publique
3512 – MB/NR

ARRÊTÉ N° 2023/24
Portant nomination du Président de la Commission de délégation
de service public pour la gestion de sites périscolaires

Monsieur le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1411-5 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°3512/1.2.3/49C en date du 18 juillet 2020 portant composition et élection de la commission de délégation de service public multi-accueil et périscolaire de la communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté n° 119/120 en date du 14 décembre 2020 portant délégation de fonction de la présidence des commissions de délégation de service public à M. Rémy Neumann ;

Vu l'arrêté n° 2023/6 en date du 23 février 2023 portant déport de M. Rémy Neumann des procédures de dévolution des délégations de service public relatives aux sites périscolaires « Ilot mômes » et « Récré o mômes » à Pfastatt ;

Considérant que la commission de délégation de service public du 19 octobre 2023 a pour ordre du jour l'avis sur les offres négociées remises par le CSC La Bobine dans le cadre des procédures précitées ;

ARRETE

Article 1

La présidence de la Commission de Délégation de Service Public du 19 octobre 2023 est déléguée à Monsieur Michel LAUGEL, Conseiller communautaire délégué de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2

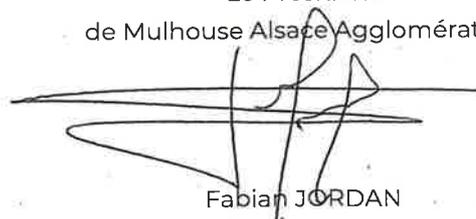
Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Rémy NEUMANN, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. Michel LAUGEL, Conseiller communautaire délégué de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 21 septembre 2023

Le Président
de Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN